

(N° 65.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1895-1896.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1896.

(Voir les n^{os} 123, VIII et 229, session de 1894-1895, 17, 27 et 113,
session de 1895-1896, de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1896 est fixé :

1° Pour le service ordinaire, à la somme de cent dix millions trois cent dix-sept mille trois cent nonante-huit francs fr. 110,317,398 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de cent et vingt mille francs 120,000 »

Ensemble à cent dix millions quatre cent trente-sept mille trois cent nonante-huit francs . . . fr. 110,437,398 »
conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 27 mai 1896.

Les Secrétaires,
L. DE SADELEER.
JULES DE BORCHGRAVE.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*
A. BEERNAERT.

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES
POUR L'EXERCICE 1896.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CREDITS par article.	TOTAL par chapitre.	
Première section. — Service ordinaire.				
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 »	} 262,250 »	
2	— des fonctionnaires et employés	114,600 »		
5	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale	4,500 »		
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	27,150 »		
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses.	60,000 »		
6	Honoraires des avocats du Département	35,000 »		
CHAPITRE II.				
CHEMINS DE FER.				
<i>Section 1^{re}. — Services communs.</i>				
7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	485,650 »	} 7,765,322 »	
8	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	151,720 »		
9	Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, frais de publicité, etc.	657,600 »		
10	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration	70,000 »		
11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt, et en cas de décès, à leurs familles	75,000 »		
12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; Congrès des chemins de fer	14,000 »		
<i>Section 2. — Voies et travaux.</i>				
13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,750,900 »		
14	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, pour la surveillance et la police de la route (y compris une somme de 17,500 francs en charge temporaire)	6,524,278 »		
15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	4,569,000 »		
16	Travaux d'entretien et de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway; outils, ustensiles et objets divers; travaux d'amélioration peu importants et loyers de locaux (y compris 600,000 francs portés précédemment au Budget extraordinaire et 12,410 francs en charge temporaire).	7,765,322 »		

Articles.	DESIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	<i>Section 3. — Traction et matériel.</i>		
17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,882,054 »	
18	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	14,893,589 »	
19	Primes d'économie et de régularité.	723,400 »	
20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois.	6,391,000 »	87,377,159 »
21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	15,661,804 »	
	<i>Section 4. — Transports. — Direction commerciale et surveillance des chemins de fer concédés.</i>		
22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	11,109,576 »	
23	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois et manœuvres par chevaux (y compris une somme de 14,000 francs en charge temporaire)	7,257,921 »	
24	Primes pour encourager la marche régulière des convois.	400,000 »	
25	Frais d'exploitation	2,475,200 »	
26	Camionnage	1,620,000 »	
27	Pertes et avaries ; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres ; contentieux	900,000 »	
28	Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel de traction et de transport	30,000 »	
	<i>Section 5. — Perception des recettes et contrôles.</i>		
29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,897,920 »	
30	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	106,425 »	
31	Primes pour application régulière de taxes	5,000 »	
	(Les crédits portés aux articles 8, 14, 16 litt. a, 18, 21 litt. b et c, 23 et 30, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)		
	CHAPITRE III.		
	POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.		
	<i>Section 1^{re}. — Services communs.</i>		
32	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	118,870 »	
33	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	162,460 »	
34	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	274,700 »	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chap
<i>Section 2. — Postes.</i>			
35	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	4,556,854 »	17,073,91
36	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes	4,902,676 »	
37	Transport des dépêches	399,470 »	
38	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	120,000 »	
39	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	10,000 »	
40	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	855,520 »	
41	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du bureau international de Berne	5,250 »	
<i>Section 3. — Télégraphes et téléphones.</i>			
42	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	5,694,805 »	8,445,00
43	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	1,308,550 »	
44	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses	655,000 »	
45	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne	2,000 »	
46	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges	50,000 »	
	(Les crédits portés aux articles 44 et 46 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service.)		
CHAPITRE IV.			
MARINE.			
47	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,525,861 »	8,445,00
48	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés	278,550 »	
49	Remises. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	1,922,000 »	
50	Subsides	124,735 »	
51	Traction et matériel	1,763,876 »	
CHAPITRE V.			
COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.			
52	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000 »	5,000

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	CHAPITRE VI.		
55	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité	102,000 »	102,000 »
	CHAPITRE VII.		
54	Pensions : premier terme.	30,000 »	30,000 »
	CHAPITRE VIII.		
55	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés.	38,525 »	38,525 »
	CHAPITRE IX.		
56	Dépenses imprévues non libellées au Budget (Les crédits portés aux articles 2, 7, 13, 17, 22, 29, 32, 35, 42 et 47 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	15,750 »	15,750 »
	TOTAL. . . . fr		110,317,598 »
	Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.		
	CHAPITRE X.		
57	Marine. — Traction et matériel.	65,000 »	120,000 »
58	Création et amélioration de postes d'amarrage avec môle-abri sur la rive Est de l'avant-port d'Ostende, pour les paquebots de l'Etat.	55,000 »	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. . . . fr.		110,437,598 »